Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les dispositions du Conseil d'Etat en cas d'arrêt de travail dans la fonction publique

Les dispositions du Conseil d'Etat en cas d'arrêt de travail dans la fonction publique

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 septembre 1998

24 sept. bis